

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01438
Numéro SIREN : 807 467 493
Nom ou dénomination : A2SR

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003809

A2SR
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 105 Chemin Des Prés Bouvaux
74600 SEYNOD
807 467 493 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2022

L'an 2022,
Le 31 décembre,
A 10 h 30,

La société « RLC5 », Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €, dont le siège social est à 74600 SEYNOD (Haute-Savoie) — 105, chemin des Prés Bouvaux, immatriculée au RCS ANNECY sous le numéro 845 051 358, représentée par son président, Monsieur Jonathan ROCHER,

Actionnaire unique de la société « A2SR », Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €, divisé en 200 actions dont le siège social est à 74600 SEYNOD (Haute-Savoie) — 105, chemin des Prés Bouvaux, immatriculée au RCS ANNECY 807 467 493, représentée par son président Monsieur Jonathan ROCHER, a établi le présent procès-verbal constatant ses décisions.

Après avoir exposé :

- Que Aurélien Marcel Henri ROCHER, démissionnait de ses fonctions de Directeur Général ;

RS

RA

A pris les décisions suivantes relatives :

- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Aurélien Marcel Henri ROCHER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, en prend acte.

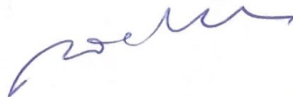
Elle le remercie de l'activité qu'il a déployée dans l'exercice de ce mandat et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

DERNIERE DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique
RLC5 Représentée par Jonathan Frédéric Florent ROCHER



Le Président
Monsieur Aurélien Marcel Henri ROCHER
"Lu et approuvé et bon pour démission des fonctions de Directeur Général"

Lu et approuvé et bon pour démission des fonctions de Directeur Général



RS

AR